

Représentants du personnel au CSE (Santé, Sécurité et Conditions de Travail)

OBJECTIF GENERAL

Permettre aux membres de la délégation du personnel du CSE de bénéficier de la formation nécessaire à l'exercice de leurs missions en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail conformément à l'Article L 2315-18 du Code du Travail.

OBJECTIFS OPERATIONNELS/COMPETENCES VISEES

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Connaître les attributions et le fonctionnement du CSE
- Définir le SSCT
- mettre en place un CSE
- Savoir quand est consulté le CSE
- Communiquer et promouvoir le rôle et les missions du CSE au sein de son entreprise
- Connaître les enjeux de la prévention
- Connaître les différents acteurs de la prévention
- Analyser AT-MP
- Organiser et retranscrire une visite sécurité
- Évaluer les risques et proposer des actions correctives

PROGRAMME

1. Les enjeux de la prévention

- Hygiène, sécurité et conditions de travail
- Responsabilité civile et pénale

2. Les acteurs de l'hygiène et sécurité

- Acteurs internes et externes (Inspection du Travail, CARSAT, médecin du travail...)
- Encadrement : délégation de pouvoir

3. Les Prérogatives du CSE en matière de SSCT

- Aspect réglementaire, le fonctionnement
- Les rôles et missions, les responsabilités et les limites
- Savoir privilégier le dialogue social et accompagner les transformations par la concertation

4. Communiquer et promouvoir le CSE en SSCT

5. Cadre réglementaire

- Danger grave et Imminent,
- Sources du Code du Travail, Programme annuel de prévention...

6. Étudier les accidents du travail

- Définitions AT/MP, accident de trajet, TF/TG, enjeux
- Résolution des problèmes par la méthode de l'arbre des causes

7. La Visite Sécurité

- Facteurs potentiels d'accidents
- Les moyens d'observation
- Savoir échanger avec les salariés
- Savoir aborder les sujets et argumenter en réunion

8. Analyser une Situation de Travail

- Les principaux types de risques
- Identification, analyse, hiérarchisation des risques et réalisation du Document unique
- Principes généraux de prévention
- Mesures de prévention, cotation et mesure de l'efficacité
- Pénibilité au travail

Moyens pédagogiques

Échanges théoriques commentés et illustrés par des cas concrets. Participation active des stagiaires au travers d'ateliers pratiques et de quiz

Intervenant

Formateur Expert en Prévention des Risques

Durée / Nombre de stagiaires

5 jours soit 35 heures,
De 1 à 13 stagiaires

Public concerné

Toute personne élue au CSE

Pré-requis

Pas de pré-requis

Dates, lieu et tarif

Sur convention

Délais d'accès

3 mois sous réserve de disponibilité du client

Document délivré en fin de formation

Remise d'une attestation de formation attestant l'acquisition des compétences attendues.

Évaluation des connaissances acquises

Quiz final

Modalités d'accès handicap

Si la formation se déroule dans les locaux mis à disposition par Adoxaprev, elle pourra être rendue accessible aux personnes en situation de handicap. Adoxaprev prendra les dispositions en amont de la formation et en concertation avec l'entreprise et le stagiaire afin d'adapter les modalités pédagogiques.